

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 23 novembre 2012 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'union informatique de Caen**

NOR : AFSS1230668A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant les modèles de statuts des centres informations de la branche recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union informatique de Caen,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil d'administration de l'union informatique de Caen sur désignation de l'UPA :

#### *Suppléant*

M. Fritsch (Denis).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 novembre 2012.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le directeur de projet,*  
J.-L. REY